

OPTEZ POUR LA MENSUALISATION DE VOS PAIEMENTS

Pourquoi mensualiser mes paiements ?

Si vous souhaitez lisser vos dépenses d'eau, vous pouvez opter pour la mensualisation

Ainsi avec le prélèvement mensuel vous maîtrisez votre budget

Comment fonctionne la mensualisation ?

Pendant 10 mois, le prélèvement sur votre compte bancaire sera le même, il est établi sur la base d'un échancier qui vous sera transmis par nos services

Ainsi, vous savez à l'avance ce que vous allez payer chaque mois

Le 11^{ème} mois permet la régularisation calculée à partir de votre consommation réelle relevée sur votre compteur d'eau

Comment la mettre en place ?

C'est très simple, téléchargez ou demandez-nous un formulaire de mandat de prélèvement sepa puis, retournez-le dûment complété et accompagné d'un RIB auprès de nos services

Mail : eau@spdfv.fr

Adresse postale : Syndicat Puy Des Fourches Vézère, ZA de la Geneste, 3 Rue Charles Pathé 19460 Naves

Comment cela se passe-t'il pour l'année suivante ?

Le 11^{ème} mois, vous recevez le solde de l'année écoulée (avoir si trop-perçu ou complément si vous avez été sous-estimé) sur lequel vous trouverez votre nouvel échancier pour l'année à venir calculé sur votre dernière consommation d'eau relevée